

Procès verbal – Rencontre du Comité Ad Hoc tenue le 3 juin 2009

Présents:

Daniel Paul Lavallée
Denis Ferland
François Beauchesne
Éric Prefontaine
Normand Lachaine
Michel Marcoux (via téléphone)

Absents :

na

18h32– Début de la rencontre

M. Lavallée souhaite la bienvenue à tous. Il explique la raison de la mise en place de ce Comité Ad Hoc dont le mandat est de faire état de la situation dans le cadre de l'organisation de courses de niveau FIS au Québec et aussi, possiblement, de faire des recommandations au Conseil d'administration de Ski Québec alpin.

1. Sondage et statistiques

M. Lavallée présente les résultats du sondage en ligne ainsi que les données 2008-2009 en ce qui a trait aux moyennes des bénéfices nets / jour dans le cadre des courses FIS organisées au Québec.

2. Les principaux défis

M. Lavallée parle des principaux défis dans le cadre de l'organisation de courses FIS. Il fait part des problématiques créées par le manque d'uniformité à travers le Québec en ce qui a trait au support des stations de ski.

Des discussions s'ensuivent, et notamment;

François Beauchesne explique que cette problématique est bien réelle dans la région de l'Estrie. Denis Ferland rappelle à tous les réalités du Mont Ste-Anne et de Stoneham au niveau des frais de soutien chargés par l'administration de ces stations de ski.

Puis M. Lavallée aborde le sujet des exigences venant de la FIS et de la difficulté pour les organisateurs à trouver des bénévoles.

Des discussions s'ensuivent, et notamment;

Michel Marcoux parle de l'approche du Club de ski du Mont Tremblant dont les membres aiment mieux payer les frais de pénalité au niveau du bénévolat que de faire du bénévolat. Il précise que ces sommes sont par la suite utilisées par le club afin d'embaucher des juges de portes. M. Marcoux parle également de l'organisation de descente et des surcharges de travail qui en découlent. M. Beauchesne fait part de la mise en place d'une approche « régionale » dans le cadre de l'organisation de courses de haut niveau dans sa région. Normand Lachaine explique que sa région donne le mandat d'organisation de courses aux clubs mais avec un support régional.

3. La mission d'un Comité d'organisation de course.

M. Lavallée parle de la principale mission derrière l'organisation de courses.

Des discussions s'ensuivent et notamment;

M. Ferland pense que, pour les organisateurs, une des motivations est de générer des fonds afin d'assurer, entre autres, l'achat de nouveaux équipements permettant la tenue de diverses autres courses.

Procès verbal – Rencontre du Comité Ad Hoc tenue le 3 juin 2009

Il précise notamment que l'achat de filets de type A et B représente d'importantes dépenses lesquelles sont d'ailleurs nécessaires pour le développement des coureurs . M. Lavallée explique que, pour la Fédération, l'intention principale est de mettre en place une plate-forme de développement. M. Lachaine mentionne qu'il ne faut pas mettre de côté l'importance du développement athlétique.

4. Recommandation du Comité

M. Lavallée parle des présentes politiques au niveau du remboursement des frais de courses lors de d'annulation d'une course.

Des discussions s'ensuivent et notamment;

RECOMMANDATION NO.CAH.03.06.09-1 Il est unanimement recommandé de modifier la présente politique de remboursement des frais de course, dans le cadre d'annulation d'événements, par la politique qui suit : À moins d'un manque évident de la part du Comité d'organisation, aucun frais de course ne sera remboursé aux participants. Dans le cas d'une annulation due à un manque évident de la part des organisateurs, 70% des frais de courses seront remboursés.

M. Lavallée aborde le sujet des frais de courses.

Des discussions s'ensuivent et notamment;

M. Lachaine pense qu'il est important de maintenir les frais de courses à des taux abordables sinon le système risque de perdre des athlètes de pointe. Éric Prefontaine se demande de la pertinence de précipiter des augmentations de frais de courses avant que cela ne soit absolument nécessaire.

M. Marcoux est de l'avis qu'il ne faut surtout pas approcher l'Association des stations de ski avec une recommandation qui impliquerait une standardisation du coût du billet de ski, chargé aux athlètes, lors de compétitions.

Les membres du comité s'entendent sur ce qui suit :

- a. attendre que des annonces officielles soient faites par les divers propriétaires des stations de ski en ce qui a trait à un changement des politiques internes qui visent les frais chargés (ou non chargés) par les stations de ski dans le cadre de compétitions,
 - a. réagir en conséquence afin d'être en mesure d'émettre une recommandation qui sera basée sur des réalités connues.
- b. donner, au présent comité, un mandat sur plusieurs mois afin d'être en mesure de faire des recommandations plus adéquates et complètes,
 - a. deuxième rencontre à être tenue le 20 août 2009.
- c. Obtenir, de la permanence de SQA, un prix par athlète / par course qui permettra de déterminer le nombre de compétiteurs nécessaires afin d'obtenir le bénéfice net désiré (« tipping point »).

21h37 – Fin de la rencontre